



Approche basée sur les droits – Du local à l'international



Rapport annuel 2020

FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Entraide mondiale

membre de **actalliance**

Présentation générale

À la Fédération luthérienne mondiale (FLM), les personnes et les communautés sont au cœur de nos actions : ce sont elles les acteurs clés de leur avenir. Dans la tourmente de 2020, dominée par la COVID-19, les droits des plus vulnérables ont été menacés de manière encore plus aiguë, et la nécessité de les placer au centre de solutions durables est cruciale. Les solutions doivent tenir compte de la voix des personnes au niveau local, et les approches internationales doivent avoir un impact réel sur le terrain. C'est dans cette capacité à relayer ces voix « du local à l'international » que réside une grande partie de notre valeur ajoutée. Adopter une « approche basée sur les droits » signifie que nous les aidons à s'organiser, en respectant avant tout leur dignité par un travail centré sur les personnes.

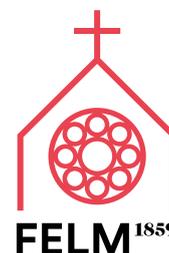
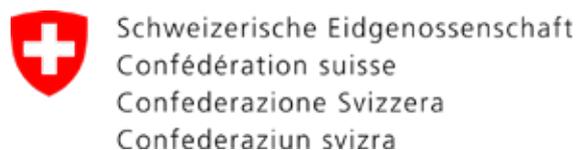
En les accompagnant – en amplifiant leur voix aux niveaux national et international – nous faisons en sorte que ces communautés soient entendues. Notre méthodologie « du local à l'international » (L2G, *local to global*) peut donc aussi être décrite comme « du local à l'international et de retour au local », soulignant ainsi à quel niveau l'approche doit avoir un effet. La FLM a un rôle proactif et dynamique, mais pour autant, nous n'insistons pas sur notre visibilité ni ne souhaitons prendre la place d'autres acteurs de la société civile locale et nationale. De même, nous travaillons en coalition avec d'autres acteurs internationaux. En cela, notre présence à Genève et notre étroite collaboration avec les organismes des églises membres de la FLM impliqués dans l'aide humanitaire et le développement ainsi qu'avec des partenaires internationaux signifient qu'ensemble nous disposons d'un réel effet de levier auprès d'importants acteurs internationaux, notamment l'ONU et les gouvernements.

Nos projets combinent l'action en vue d'un changement au niveau local et le plaidoyer aux niveaux national et international. L'initiative s'est concentrée sur le processus de l'Examen Périodique

Universel (EPU) des Nations Unies et sur d'autres mécanismes internationaux de droits humains, dans le but de garantir un réel changement au niveau local dans des domaines tels que les droits des communautés marginalisées, les droits des réfugiés, les droits des femmes et le droit à la terre. La présence permanente de la FLM sur le terrain nous a permis de maintenir l'aspect « local » de l'approche L2G pendant la crise de COVID-19. Nous nous sommes adaptés aux mesures sanitaires, notamment en organisant des événements en ligne plutôt que des visites physiques, afin que les voix du terrain continuent à se faire entendre au niveau mondial.

L'approche représente une expression majeure de notre orientation stratégique pour 2019-2024. L'unité « Action pour la justice », transversale aux départements de la FLM, a un rôle clé à jouer dans cette approche commune et cohérente. Outre les mécanismes de défense des droits humains à Genève, la FLM a étendu son champ d'action à des institutions et des processus décisionnels tels que le Conseil de sécurité des Nations unies à New York, le Global Protection Cluster du Haut-Commissariat aux Réfugiés, l'Union africaine et l'Union européenne.

La co-création avec nos partenaires est essentielle. Jusqu'à présent, ont apporté des ressources : Pain pour le Monde (BfdW), ACT Church of Sweden (Act CoS), Finn Church Aid (FCA), la Mission Evangélique Luthérienne Finlandaise (FELM), le canton de Genève, le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) Suisse, le Comité national allemand (GNC) et l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). Nous avons collaboré avec le Centre de ressources sur les entreprises et les droits humains (BHRRC), la Fondation Mukwege, l'Université de Genève, Alliance pour le Climat, FIAN, UPR Info et de nombreux autres partenaires locaux.



UN MEILLEUR ACCÈS À LA TERRE POUR LES RÉFUGIÉS AU TCHAD

« Avant, je n'avais pas de terre à cultiver. Maintenant, j'ai de la terre, des semences et des outils », dit Zenaba Arbab Abdallah. Au Tchad, la FLM et ses partenaires ont œuvré pour que les réfugiés aient un meilleur accès à la terre au travers de comités de négociation locaux avec les communautés d'accueil.

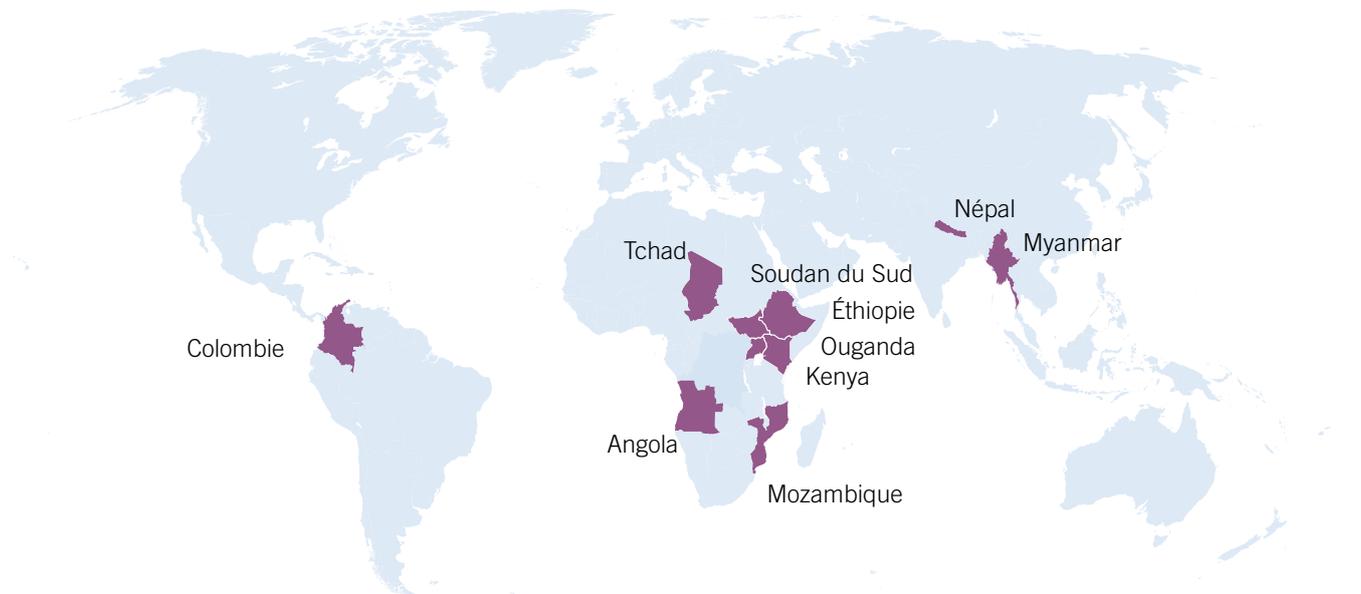


Découvrez dans cette courte vidéo comment l'action locale est liée au plaidoyer national et international pour des changements concrets à long terme.

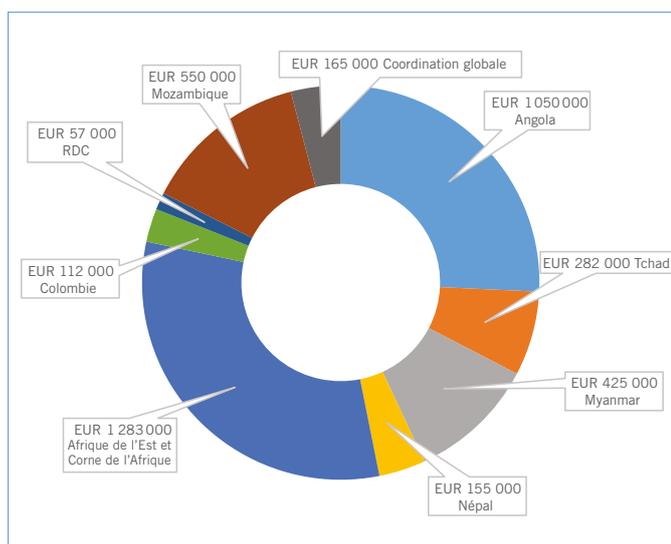


<https://www.youtube.com/watch?v=Dgmu6t4Si6A>

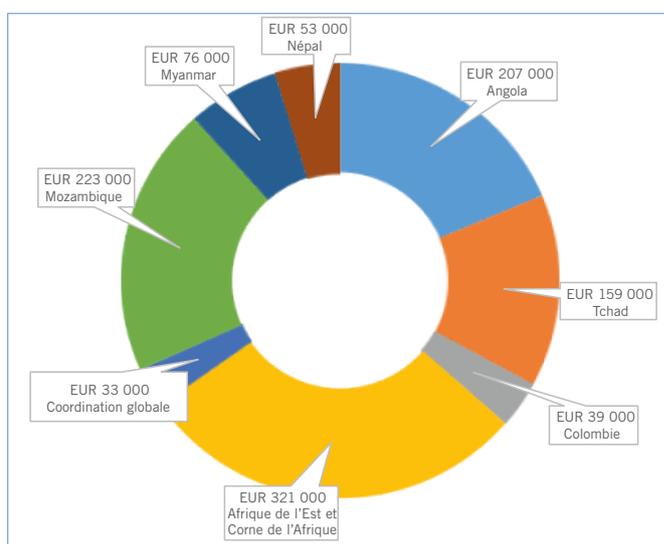
Pays impliqués dans l'initiative en 2020



Ressources (2018-2021)



Dépenses réalisées en 2020



1. Droits des réfugiés

Améliorer les droits économiques des réfugiés en Éthiopie

LOCAL

Conformément à l'engagement pris par le gouvernement sur le travail et les moyens de subsistance, la FLM aide les réfugiés et leurs hôtes à atteindre une certaine autosuffisance alimentaire. 28 réfugiés et membres de la communauté d'accueil parmi les plus vulnérables d'Abware et de Shedder ont reçu des semences de légumes et des outils pour améliorer leur autonomie en dehors des camps, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. La FLM a proposé des formations sur la production de légumes, sur la gestion financière ainsi que sur la protection des enfants et l'égalité des sexes, en invitant également les dirigeants communautaires.

NATIONAL

La FLM soutient la société civile nationale à réaliser une évaluation du 2^e plan d'action national pour les droits humains, dans le but de fournir des recommandations pour le prochain plan, dans un contexte où l'espace pour la société civile a connu quelques améliorations ces derniers temps en Éthiopie. La FLM et ses partenaires sont désireux de soutenir la concrétisation des engagements du gouvernement en faveur de l'autonomisation économique des réfugiés, notamment par la mise en œuvre de la politique permettant aux réfugiés de vivre et de travailler en dehors des camps, ainsi que par le soutien à l'octroi de permis de travail.



Des moyens de subsistance développés hors des camps : une étape importante pour une meilleure intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil. Photo : FLM/Mohammed Mehadi

INTERNATIONAL

La FLM Éthiopie aide depuis plusieurs années des organisations de la société civile à contribuer à l'Examen périodique universel (EPU), par exemple en permettant à leurs représentants de rencontrer des missions diplomatiques à Genève. Le gouvernement de l'Éthiopie a accepté 16 recommandations sur les droits des réfugiés et des personnes déplacées, dont 4 ont été faites par des États avec lesquels la délégation éthiopienne s'est engagée pendant la pré-session.

2. Droit à la terre

Droit à la terre et autonomisation des communautés en Angola

LOCAL

Au cours des dernières années, la FLM Angola a travaillé à l'autonomisation de 43 communautés dans la province de Moxico, afin qu'elles puissent agir auprès des responsables concernés. En 2020, 9 initiatives de plaidoyer ont été menées, aboutissant à des bénéfices concrets tels que la fourniture de semences pour lutter contre la faim ou la résolution d'un conflit lié à l'eau. Les comités de développement communautaire sont désormais reconnus comme des commissions municipales de droits humains par les autorités, et leurs rapports sont transmis aux ministères de la capitale. En conséquence, le gouvernement a pu répondre aux revendications des communautés, par exemple en organisant des campagnes de registre civil.

L'accaparement des terres étant une menace croissante, le projet a mis l'accent sur sécuriser l'accès aux terres. En 2020, 21 associations et coopératives d'agriculteurs ont obtenu leur titre de possession de terres, aboutissement d'un long processus qui

les protège désormais de tout abus. 16 communautés ont également vu leurs terres communautaires délimitées dans le cadre du programme public *Minha Terra* (le programme gouvernemental visant à légaliser les terres des communautés rurales) et 18 ont sollicité des crédits agricoles publics. En outre, 5 conflits fonciers ont fait l'objet d'une médiation au niveau local au profit des communautés affectées. La COVID-19 a suspendu les déplacements entre les régions et de nombreuses activités, mais les initiatives de plaidoyer n'ont pas été interrompues car elles ont été menées par les communautés elles-mêmes et par les conseillers juridiques des villages, préalablement formés par la FLM.

NATIONAL

La FLM soutient la plateforme *Rede Terra* pour développer diverses initiatives ambitieuses. En 2020, *Rede Terra* a été chargée par le ministre d'État de fournir des informations sur la reconnaissance et l'enregistrement des terres en faveur des communautés locales. Des espaces de coordination ont été créés, permettant le partage d'informations sur le programme *Minha Terra* et le processus

de révision de la loi foncière, ainsi qu'une plus grande collaboration au sein de la société civile. Une déclaration de position commune sur la révision de la loi foncière a été partagée via un événement en ligne et un plaidoyer direct a été mené auprès des présidents des principaux groupes parlementaires. En conséquence, certaines propositions ont été incluses dans le deuxième projet de loi.

La FLM a également soutenu les organisations de la société civile de l'est de l'Angola pour organiser une conférence régionale sur le contrôle de la gestion des ressources naturelles par les entreprises extractives, à laquelle ont assisté 120 participants de la

société civile, d'ONG et d'instances traditionnelles (40 participants en personne et 80 en ligne).

INTERNATIONAL La FLM et ses partenaires de la société civile en Angola ont présenté au Conseil des droits de l'homme une déclaration orale dans laquelle ils se sont engagés à soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Les ateliers prévus pour soutenir la société civile angolaise sur les droits fonciers et la mise en œuvre de l'EPU ont été reportés à 2021.

3. Droits des communautés marginalisées

Promotion du droit à la terre, de l'identité légale et des droits des femmes en Birmanie

Malgré le contexte inquiétant en Birmanie (Myanmar) depuis le coup d'État de février 2021, la FLM poursuit ses efforts et 2020 a offert une grande variété d'opportunités d'action.

LOCAL 17 consultations sur les trois sites du projet (Ann, Chin et Kayin), ont recueilli les préoccupations des communautés sur les questions de droits qui les concernent (383 participants dont 53% de femmes). Les restrictions dues à la COVID-19 ont ensuite obligé l'équipe à s'adapter. Par exemple, les formations du personnel sur le droit à la terre ont été organisées en ligne, et le personnel basé dans les villages a ensuite donné des formations en cascade aux groupes communautaires (614 participants dont 40% de femmes). La FLM a organisé des plateformes de dialogue entre les autorités locales et les représentants des comités de développement des villages. 99 foyers ont ainsi pu faire enregistrer leurs terres.

NATIONAL La FLM a partagé les résultats de ses consultations avec le Forum EPU des ONG nationales, dirigé par Equality Myanmar, et a

fourni un soutien technique et logistique pour la soumission de leur rapport alternatif à l'ONU. Un clip vidéo en birman a été créé pour expliquer le rôle de la société civile dans ce processus et a été partagé comme matériel de formation avec 29 organisations de la société civile (OSC). La FLM a également co-animé une formation sur le plaidoyer lié à l'EPU pour le personnel de 19 membres du Forum.

En outre, dans le cadre de la coalition des ONG internationales en Birmanie, la FLM a joué le rôle d'auteur principal dans la rédaction de la section sur le droit à l'éducation du rapport pour l'EPU, en collaboration avec NRC et Child Fund. Un rapport alternatif conjoint signé par 13 organisations a rassemblé des recommandations importantes sous 6 thèmes : citoyenneté, liberté de circulation, droits des femmes, droits des personnes handicapées, droits des enfants à l'éducation, ainsi que logement, terre et propriété.

INTERNATIONAL Les voyages internationaux ayant été interrompus par la pandémie mondiale, des modalités alternatives en ligne ont été trouvées pour que les acteurs locaux puissent soulever leurs problèmes auprès des missions diplomatiques avant l'examen de l'EPU. Le Forum des ONG internationales au Myanmar a organisé un briefing virtuel pour les missions diplomatiques à Yangon, sous l'égide de l'ambassade de Suisse. Des réunions en ligne avec 4 missions diplomatiques à Genève ainsi

« Je pense que tout le monde devrait connaître ses droits et savoir ce qu'est une violation des droits humains », déclare Daw Anucari, membre de la Nun Power Development Organization.

– Atelier de renforcement des capacités sur les droits humains et les droits des femmes et discussion sur la consultation de l'EPU.

Photo : LWF/Chit Su Wai Aung



qu'avec le ministère suédois des affaires étrangères ont également fourni des espaces clés pour les voix locales.

Donner aux communautés les moyens de protéger leurs droits et leur rivière en Colombie

Dans le Chocó, en Colombie, les communautés locales ont obtenu un jugement historique de la Cour constitutionnelle en 2016 : le rio Atrato, pollué par les industries extractives depuis des décennies, a été reconnu comme objet de droits. Cela a aussi été l'occasion de réaffirmer les droits des communautés afro-colombiennes et indigènes du bassin de l'Atrato à la vie, à la santé, à l'eau, à la sécurité alimentaire, à un environnement sain et à la culture. Une commission de « gardiens » a été créée, composée de femmes et d'hommes issus des communautés locales, pour sauvegarder les droits de la rivière et promouvoir l'application de la décision de justice.

« Les êtres humains font partie de la nature. Ils ne sont pas au-dessus d'elle. » Harol Rincon Ipuchima, COICA (Coordination des organisations indigènes du bassin de l'Amazone)



La FLM a aidé les Gardiens de l'Atrato à identifier et développer des initiatives de subsistance en dehors de l'exploitation minière, telles que l'artisanat, la médecine traditionnelle et la pêche, promouvant ainsi leurs droits économiques, sociaux et culturels.



La FLM et ses partenaires assurent le suivi de la décision de la Cour par le biais d'un plaidoyer auprès de diverses institutions, notamment le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, afin de responsabiliser le gouvernement colombien pour la mise en œuvre de cette décision de justice. La FLM a joué un rôle clé dans la création d'espaces de dialogue et dans la participation aux débats nationaux des Gardiens de l'Atrato ainsi que des fonctionnaires des municipalités et des départements.



Comme la visite des Gardiens de l'Atrato à Genève a été annulée en raison de la COVID-19, la FLM a organisé un webinaire avec des partenaires locaux et internationaux clés (tels que FIAN, Alliance pour le Climat, PNUE, COICA) dans le cadre du 5^e anniversaire de l'Accord de Paris. Des membres de la Commission des Gardiens ont présenté leurs principales priorités et leurs défis en relation avec la décision de justice, ainsi que leur point de vue sur la relation entre l'homme et la nature. Les expériences et les appels à l'action des communautés touchées par cette situation spécifique des droits humains en Colombie ont été partagés sur les réseaux sociaux.

4. Droits des filles et des femmes

Faire progresser le droit à l'éducation des filles et des femmes au Mozambique

Le contexte au Mozambique a été particulièrement difficile ces deux dernières années : énormes dégâts causés par le cyclone Idai, conflit armé dans la province de Sofala et encore plus à Cabo Delgado, et enfin paralysie des activités économiques et sociales suites aux restrictions COVID-19. La FLM et ses partenaires locaux JustaPaz et AMPDC ont poursuivi leur implication dans la promotion des droits des filles et des femmes, en particulier le droit à l'éducation et la protection contre le mariage précoce.



Des initiatives concrètes dans les districts de Buzi et Chibabava (province de Sofala) ont été menées pour que les femmes et les filles puissent accéder à l'éducation. Ainsi, 10 filles ont reçu du matériel scolaire et une bourse d'études et 312 femmes ont bénéficié de cours d'alphabétisation. Des manuels sur la récente loi criminalisant le mariage des enfants ont été distribués dans 23 écoles, centres d'éducation pour adultes ou clubs de filles. Des émissions de radio, notamment sur le



« Je me suis mariée quand j'avais 12 ans et j'ai sept enfants. Je n'ai jamais eu la possibilité d'aller à l'école. Grâce aux cours d'alphabétisation, je peux maintenant aider mes enfants à faire leurs devoirs et je comprends enfin les panneaux dans la rue. » - Isabel José Chada - 39 ans

Photo: Zacarias Muzimbana/AMPDC

thème de la violence sexuelle et sexiste pendant la pandémie de COVID-19, ont également sensibilisé aux droits des filles.

Pendant la période de fermeture des écoles, le projet a ouvert 4 centres de ressources pour que les filles puissent acquérir des moyens de subsistance, notamment en cousant des masques. 2 conférences ont réuni les autorités des districts et les communautés locales pour réaffirmer leurs actions de prévention du mariage des enfants.

NATIONAL

Le projet a fourni un soutien technique et financier au Forum sur les droits humains, la coalition d'OSC travaillant sur l'EPU, notamment pour mener des consultations dans la partie sud du pays. JustaPaz a veillé à ce que le rapport alternatif reflète les préoccupations des communautés partenaires, telles que la nécessité de lutter contre la violence sexiste et les mariages précoces, d'améliorer les taux de parité entre les sexes dans l'éducation et d'avoir une plus grande représentation des femmes dans les organes décisionnels. La collaboration avec le ministère en charge des droits humains a été fructueuse puisque JustaPaz a contribué au processus de validation du rapport du plan d'action à mi-parcours de l'État pour le deuxième cycle de l'EPU.

INTERNATIONAL

La FLM a soutenu l'édition et la soumission du rapport alternatif de la société civile et s'impliquera dans le plaidoyer en ligne pour les acteurs locaux afin de rencontrer des missions diplomatiques autour de la pré-session de l'EPU début 2021.

Lutte contre la violence sexiste chez les réfugiés en Ouganda

LOCAL

Depuis 2016, la FLM a assuré le suivi de recommandations de l'Examen périodique universel visant à améliorer l'accès à la justice et à réduire l'incidence des violences sexuelles et sexistes, notamment parmi les populations réfugiées. La FLM a mis en place une série d'initiatives concrètes : formation des dirigeants locaux, dialogue avec des conseillères municipales, émissions de radio et spots touchant plus de 40 000 personnes. 8 cliniques d'aide juridique ont touché 637 bénéficiaires à Pader, Rwamwanja et Adjumani. Elles ont sensibilisé au rôle des dirigeants locaux dans l'administration de la justice en matière de violences sexistes, ainsi qu'au droit de la famille et au droit à la terre.

Un grand nombre d'affaires judiciaires liées à la violence sexiste étaient en suspens en raison des difficultés d'accès à la justice. C'est pourquoi la FLM a établi un partenariat avec les autorités judiciaires du district pour mettre en place 3 sessions de tribunaux mobiles à Kamwenge et Adjumani, soit directement dans les prisons, soit dans les zones d'installation des réfugiés. Elle a ainsi apporté une solution à l'éloignement des tribunaux officiels (jusqu'à 80 km). 74 personnes ont pu accéder à la justice. Par exemple, des personnes en détention provisoire depuis plus de 2 ans ont



Un témoin lors d'une session de tribunal mobile à Adjumani, en Ouganda.
photo : FLM/Geraldo Anyite

« Les disputes entre maris et femmes étaient très courantes, ainsi que les mariages d'enfants. Il y a quelques années, je recevais environ 8 cas de violence sexiste et environ 3 mariages d'enfants par jour. Aujourd'hui, il me faut 2 à 3 mois pour recevoir un cas », un dirigeant de la zone de Mahani, à Rwamwanja.

bénéficié rapidement d'un procès. En conséquence, les autorités ont signalé une baisse spectaculaire des cas de violence sexiste par rapport aux années précédentes.

NATIONAL

Avec les membres d'ACT Alliance, la FLM a poursuivi son plaidoyer sur le projet de loi sur les délits sexuels afin que soit comblées les lacunes du cadre juridique national en matière de mécanismes de prévention et de réponse pour que les survivants puissent mieux accéder au système judiciaire. Les contributions de diverses parties prenantes, dont l'Église d'Ouganda, le Conseil chrétien mixte d'Ouganda et Dan Church Aid, ont été intégrées aux propositions finales au Parlement. Le projet de loi a été adopté début 2021, ce qui constitue une avancée encourageante.

INTERNATIONAL

Des consultations sont en cours avec les communautés en vue de l'élaboration d'un rapport de la société civile sur l'Examen périodique universel qui sera soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2021. La FLM a joué un rôle clé à cet égard en dirigeant le groupe de travail sur les droits des réfugiés. En outre, étant donné que l'Ouganda sera bientôt examiné par le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la FLM contribuera également à cet examen en soulevant les préoccupations et les recommandations issues de son travail sur le terrain.

Exemples de réussites en 2020

	Processus principaux	Principales réalisations
	Au Myanmar, 11 communautés ont été formées au droit à la terre et à l'identité juridique, et des réunions de dialogue ont été organisées entre les détenteurs de droits et les autorités afin de clarifier les processus.	99 familles (dont 21 femmes) ont fait légaliser leurs terres et 351 enfants (dont 190 filles) ont obtenu un certificat de naissance. En outre, des cartes d'identité nationales ont été délivrées par l'intermédiaire de centres à guichet unique.
	Au Mozambique, les conflits fonciers sont documentés et les communautés sont prises en compte dans l'attribution des terres tout en contribuant à l'élaboration d'un nouveau cadre juridique.	4 communautés ont reçu leur titre foncier, ce qui les protégera de tout abus futur.
	Au Sud-Soudan, des consultations communautaires ont été menées à Wau, Torit et Yambio. Leurs conclusions seront utilisées pour élaborer le rapport de la société civile pour l'EPU en 2021.	Dans le cadre d'une initiative concrète visant à promouvoir les droits des femmes, quatre groupes de femmes du comté de Maban ont reçu une formation en boulangerie et ont créé une petite entreprise.
	Au Népal, la FLM s'est attachée à améliorer la situation des droits des Santhals, ex-Haliyas et Dalits. Par l'intermédiaire de ses partenaires, la FLM a renforcé la capacité des organisations locales à produire des preuves et à organiser leur plaidoyer.	Les actions menées par la communauté ont amené les autorités à prendre des mesures positives : ressources dégagées pour construire 110 abris, un centre de santé et des bâtiments communautaires pour les Santhals ; 13 046 kits de réhabilitation octroyés pour les Haliyas libérés.
	Au Kenya, un projet de matrice de mise en œuvre de l'EPU a été élaboré par 26 OSC, constituant un outil de suivi grâce auquel le gouvernement du Kenya sera tenu de rendre des comptes sur les engagements du cycle 3 de l'EPU.	La plateforme de réfugiés KADANA a été renforcée et gagne en autonomie avec un processus d'enregistrement officiel, un plaidoyer relatif à l'impact des restrictions Covid-19 sur les réfugiés et des actions de secours d'urgence.
	Au Tchad, la FLM et ses partenaires ont engagé les principaux responsables concernant l'adoption de la loi sur l'asile. Un atelier de consultation a été organisé pour entendre les recommandations des réfugiés, des rapatriés et des nationaux.	L'adoption de la loi sur l'asile par le Parlement en décembre 2020 constitue une étape importante vers la protection des droits des réfugiés, fruit d'un vaste travail de plaidoyer de la société civile.
	En Ouganda, la FLM a poursuivi ses activités de plaidoyer avec les membres d' ACT Alliance sur le projet de loi sur les délits sexuels.	Le projet de loi a finalement été adopté début 2021, étape importante pour permettre aux survivants d'accéder à la justice.
	La FLM Népal a participé activement à deux rapports alternatifs soumis pour l'EPU portant sur les problèmes des Haliyas libérés, Santhals et Dalits en matière notamment de droits à la réhabilitation, à l'éducation et à la santé.	Les voyages internationaux ayant été rendus impossibles par la pandémie mondiale de COVID-19, des modalités alternatives en ligne ont permis aux acteurs locaux de soulever leurs problèmes auprès de 5 missions diplomatiques avant l'examen de l'EPU.
	Au Kenya, la FLM dirige désormais le programme d'intégration locale et de cohésion sociale du ReDSS (Secrétariat régional des solutions durables) qui promeut des solutions durables pour les communautés déplacées dans l'Est et la Corne de l'Afrique.	4 recommandations relatives aux droits des réfugiés ont été acceptées par le gouvernement kenyan. Trois de ces recommandations ont été formulées par des États qui ont fait l'objet d'un lobbying de la part de la FLM et de ses partenaires.
	Au Sud-Soudan, la FLM a joué un rôle de rassembleur dans la coalition de la société civile qui participe régulièrement aux réunions du Comité interministériel des droits humains.	Deux rapports parallèles sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont été soumis, et une déclaration orale sur la violence sexuelle et sexiste a été présentée lors de la 45 ^e session du Conseil des droits de l'homme.

© Fédération luthérienne mondiale, 2021

Fédération luthérienne mondiale
Route de Ferney 150
Case postale 2100
1211 Genève 2, Suisse

Rédactrice : Ophelie Schnoebelen
Graphisme et mise en page: Bureau de la communication de la FLM

Photo de couverture : Des adolescents jouent sur les berges du río Pogue, Atrato, Colombie. La FLM soutient les communautés locales dans la défense de leurs droits et de ceux de leur rivière.
Photo : FLM/G. A. Moreno Clavijo

ISBN 978-2-940642-30-4



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE